



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

A 4

Question écrite n° 8245

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le fait que la section d'autoroute A 4 comprise entre les échangeurs d'Argancy et de Semécourt est particulièrement dangereuse en raison de la topographie, de l'importance du trafic et de l'intersection avec l'autoroute A 31. Compte tenu de ces éléments, il était prévu dans le contrat d'entreprise liant la société d'autoroutes SANEF et l'État de passer ce tronçon d'autoroute de 2 x 2 à 2 x 3 voies. Or ledit contrat d'entreprise arrive à expiration en 2008 et l'État n'a pas demandé à la SANEF d'exécuter ses obligations. Elle souhaiterait qu'il lui précise les raisons d'une telle carence et qu'il lui indique s'il ne pense pas qu'il conviendrait de lancer au plus vite la mise à 2 x 3 voies susvisée.

Texte de la réponse

Afin d'améliorer la fluidité et la sécurité sur la section de l'autoroute A4 concédée à la société Sanef, entre l'échangeur de Semécourt et celui d'Argancy, le contrat d'entreprise 2004-2008 passé entre Sanef et l'État prévoit que des travaux d'élargissement à deux fois trois voies soient réalisés. En avril 2005, à l'issue des études réalisées conjointement entre Sanef et les services de l'État, la société concessionnaire a engagé une première phase de travaux d'aménagements ponctuels de sécurité au niveau du convergent A4 Est / A31 Nord. Cet aménagement a permis d'améliorer notablement les conditions d'écoulement du trafic depuis la section courante d'A4 et de pallier les problèmes de sécurité. À l'issue de cette première phase de travaux, l'élargissement complet n'est pas apparu nécessaire à l'échéance du contrat. Néanmoins, cette décision sera réexaminée dans le cadre de la préparation du futur contrat d'entreprise 2009-2013, en fonction des études conduites parallèlement par les services de l'État.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8245

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6492

Réponse publiée le : 6 mai 2008, page 3871